



Club Alpin Français
EMBRUN

Règlement intérieur d'utilisation de la SAE par le CAF d'Embrun

Saison 2008/2009

- Ce présent règlement ne se substitue ni aux lois et règlements, ni aux décisions municipales. Il les complète en précisant l'organisation du club au niveau fonctionnement et de l'utilisation de la SAE.
- L'utilisation de la salle aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents du Club Alpin Français, à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale. *Le bureau du club peut exceptionnellement autoriser l'accès à la salle aux horaires du club et sous certaines conditions à d'autres clubs.*
- Les usagers doivent être en mesure de présenter, à toute réquisition, leur licence CAF et leur carte d'adhésion à la salle.
- Le nombre total de personnes dans la salle à chaque séance est limité à 19.
- En cas d'affluence sont prioritaires les groupes encadrés.
- L'accès à la salle se fait selon la catégorie de grimpeurs. Il est défini les catégories de grimpeurs suivantes :
 - **Les enfants de moins de 8 ans** qui ne peuvent accéder à la salle qu'encadrés par un responsable diplômé d'état pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (fixé chaque saison par le bureau du club)
 - **Les enfants de 8 à 14 ans inclus** qui ne peuvent accéder à la salle:
 - qu' encadrés par un responsable diplômé d'état pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (fixé chaque saison par le bureau du club),
 - ou, lors des créneaux à accès libre, qu' accompagnés d'un adulte responsable, grimpeur autonome au sens du présent règlement intérieur. En l'absence de cet adulte, les enfants de 8 à 14 ans ne pourront accéder à la salle lors des créneaux à accès libre.

Est appelé grimpeur autonome, tout grimpeur sachant mettre correctement son baudrier, sachant utiliser un descendeur en huit pour assurer en moulinette et en tête, sachant grimper en tête, sachant assurer une chute et sachant parer efficacement sur pan.
 - **Les jeunes de 15 ans révolus à 18 ans** qui peuvent accéder seul à la salle pendant les créneaux à accès libre sous la condition de fournir une autorisation parentale lors de leur adhésion.
 - **Les adultes** qui ont accès à la salle aux horaires à accès libre.

- Les grimpeurs viennent à la salle avec leur propre équipement (chaussons, baudrier, système d'assurage, dégaines, etc.). Aucun matériel n'est prêté
- La magnésie ainsi que les chalk ball sont interdits. Seule la magnésie liquide est autorisée.
- La circulation en chaussures de ville est interdite sur les matelas.
- L'usage des chaussons est obligatoire.
- **Les comportements ou attitudes dangereuses ou irrespectueuses des personnes et du matériel feront l'objet d'une exclusion immédiate par le responsable de salle et seront signalées au bureau du club.**
- Les manoeuvres d'inclinaison des panneaux réglables seront faites par le responsable de salle uniquement. Lors des manoeuvres l'ensemble des grimpeurs de la salle doit être éloigné des panneaux mobiles.
- Interdiction de passer derrière les surfaces grimpables.
- Interdiction de modifier les voies sans accord du responsable de salle.
- Interdiction de monter les mains au-delà de la ligne rouge sans assurage.
- Interdiction de progresser les uns au-dessus des autres.
- Obligation de respecter les règles élémentaires de sécurité (parade, bon positionnement des tapis, assurage..)